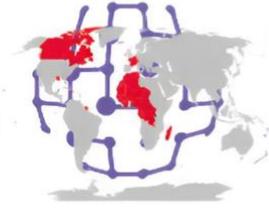


Revue **Francophone**



**LA LOGIQUE ILLOCUTIONNAIRE DE SEARLE : POUR UNE  
APPROCHE DESCRIPTIVISME CONVENTIONNALISTE DES ACTES DE  
LANGAGE**

**SEARLE'S ILLOCUTIONARY LOGIC: TOWARDS A  
CONVENTIONALIST DESCRIPTIVIST APPROACH TO SPEECH  
ACTS**

KOUAMÉ Yao Jacques<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Assistant en Logique et Philosophie du Langage, Université Félix Houphouët-Boigny – Abidjan  
LASIC (Laboratoire Société, Individu, Culture), Côte d'Ivoire

Les auteurs acceptent que cet article reste en libre accès en permanence selon les termes de la licence  
internationale Creative Commons Attribution 4.0



**Résumé**

Dans “le tournant pragmatique” du milieu de XX<sup>ème</sup> siècle, en s’imprégnant des pensées des *Investigations philosophiques* de Wittgenstein, John Austin s’éloigne de toute approche logiciste ou descriptiviste du langage pour une approche conventionnaliste du langage. Il cherche à partir des valeurs illocutoires à poser une catégorisation des intentions qui sous-tendent nos énoncés. Cela dit, il attend fixer un cadre d’analyse pragmatico-idéale de l’usage du langage. Toutefois, si cette investigation semble parfaite, ses résultats ne feront pas l’unanimité. L’idée de présenter une théorie qui explique le fonctionnement du langage dans son entièreté conduira son disciple John Searle à s’investir dans une analyse conventionnalisme linguistique dans laquelle la pragmatique s’applique à la sémantique. Car, pense-t-il, une étude intégrale du langage englobe ces deux approches. Au lieu de les opposer, Searle choisit de les concilier pour une analyse complète du langage. Alors, en empruntant la méthode analytique, nous montrerons que les travaux de Searle ont pour base une interprétation logico-illocutionnaire des travaux du philosophe d’Oxford.

**Mots clés :** contenu propositionnel, conventionnalisme, descriptivisme, locution/illocution, principe d’exprimabilité.

**Abstract**

In the "pragmatic turn" of the mid-20th century, by drawing on the thoughts of Wittgenstein's *Philosophical Investigations*, John Austin moved away from any logicism or descriptivist approach to language towards a conventionalist approach to language. He seeks to use illocutionary values to establish a categorization of the intentions that underlie our statements. That said, he expects to establish a framework for pragmatic-ideal analysis of language use. However, while this investigation seems perfect, its results will not be unanimous. The idea of presenting a theory that explains the functioning of language in its entirety will lead his disciple John Searle to invest in a linguistic conventionalism analysis in which pragmatics is applied to semantics. For, he believes, a comprehensive study of language encompasses both approaches. Instead of opposing them, Searle chooses to reconcile them for a complete analysis of language. So, using the analytical method, we will show that Searle's work is based on a logical-illocutionary interpretation of the work of the Oxford philosopher.

**Keywords :** propositional content, conventionalism, descriptivism, locution/illocution, principle of expressibility.

## Introduction

Dans les années cinquante, les études du second Wittgenstein et l'intérêt pour les *Investigations philosophiques* vont prospérer dans certaines écoles philosophiques. En occurrence, l'étude sur les « jeux de langage » va influencer l'école connue le nom de « philosophie du langage d'Oxford ». En quelques mots, les philosophes de cette école, en souscrivant à l'idée que le langage ordinaire constitue le point de passage inévitable de toute démarche philosophique, vont marquer leur recherche par un point de vue paradigmatique. Autrement dit, pour eux, le langage dans sa nature est caractérisé par des visées conventionnelles, d'une part et d'autre part, derrière ses usages se dissimulent des actes, extériorisés par le langage qui est le médium par excellence. Donc de ce qui suit, l'énonciation, dans ce sens, peut se définir de la manière suivante :

Parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte régi par des règles précises (dont certaines seraient universelles), qui prétend transformer la situation du récepteur et modifier son système de croyance et/ou son attitude comportementale, corrélativement, comprendre un énoncé, c'est comprendre, outre son contenu informationnel sa visée pragmatique.

En clair, chez ces philosophes oxoniens, les unités premières, dans l'usage communicatif, sont des actes de discours, provenant de nos situations de communication. Des exemples de ces actes bien connus sont fournis par les analyses descriptives données par le chef de file John Langshaw Austin (F. Recanati, 1970, p. 189). Par sa méthode qu'il qualifie de « phénoménologie linguistique » (Bruno Ambroise, 2011, pp. 180-182), il propose une évaluation des usages du langage, à partir d'un certain nombre d'actes de langage, qu'il classe. Toutefois, cette typologie austinienne sera réorganisée par son élève John Rogers Searle, qui la formalisera en usant des ressources descriptivistes (ou logiques) pour construire ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la « théorie générale des actes de langage ». Ce faisant, proscrivant l'idée d'une sémantique *in absentia* de la pragmatique, il accuse le descriptivisme d'étudier le langage en partie. La signification des phrases et la production des actes de langage ne doivent pas s'étudier de manière séparée. À cet effet, quel reproche Searle adresse-t-il à Austin pour réorganiser sa typologie des actes de langage ? Pourquoi estime-t-il que sa théorie, contrairement à celle d'Austin, a une valeur d'une théorie générale de la signification ?

Pour explorer ces questions, l'hypothèse qui sous-tend la présente recherche est la suivante : les recherches théoriques de Searle constituent l'aboutissement critique de la

philosophie des actes de langage d’Austin tout en prétendant que l’étude complète (des actes) du langage englobe l’approche descriptiviste (sémantique) et conventionnaliste (pragmatique). Ce faisant, pour plus de clarté, à partir d’une méthodologie analytique, il nous revient de présenter, dans un premier temps (1) les critiques Searliennes à l’égard de la philosophie austinienne avant de procéder à l’analyse de sa théorie des actes de langage qui met en évidence son approche descriptivo-conventionaliste de l’analyse (des actes) du langage. Dans un deuxième temps (2) nous montrerons qu’à la suite des critiques sur les verbes illocutoires chez Austin, Searle procède à l’analyse et à la classification logico-formelle des actes de discours.

### **1. La révision searléenne de la théorie des actes de langage d’Austin : vers un descriptivisme conventionnaliste des actes de langage**

Searle partage avec Austin l’idée selon laquelle il n’est pas important de tenir compte de la distinction performatif/constatif comme une distinction entre deux types d’actes de discours. Il accepte que les actes illocutoires analysés sous leurs aspects « intentionnel » et « conventionnel » (J. Searle, 1972, p. 86) soient les unités premières de signification et de compréhension de l’analyse de l’usage du langage. Pour Searle, comme pour Austin, chaque locuteur qui fait une énonciation sensée, tente d’accomplir un acte illocutoire dans le contexte de l’énonciation (J. Searle, 1972, p. 68). Cependant, malgré son affinité avec l’auteur de *Quand dire, c’est faire*, Searle n’en considère pas moins son héritage d’un point de vue critique. Puisque sur le fond de leur accord et en tenant compte de la synthèse de l’approche positiviste (descriptive) et de l’approche actionnelle (conventionnaliste) de la philosophie du langage, Searle va récuser sa distinction locution/illocution et sa typologie des actes illocutoires afin de « formaliser plus » sa trilogie des actes de langage (B. Ambroise, 2011, p. 261).

#### **1.1. Searle critique d’Austin**

Dans son œuvre *Quand dire, c’est faire*, pour Austin, tout énoncé réussi renvoie à trois actes accomplis : les actes locutoires, les actes illocutoires et les actes perlocutoires. Dit de façon sommaire, l’acte locutoire, selon Austin, est accompli par le fait *de* « dire quelque chose » (exemple : “Ferme la porte”) en décelant la présence de trois sous-actes : l’acte phonétique (articulation de phonèmes), l’acte phatique (combinaison de morphèmes), et l’acte rhétique qui met en jeu le procédé de la signification de l’acte locutoire (J. Austin, 1970, pp. 108-109). Quant à l’acte illocutoire, il est accompli en disant quelque chose et en portant la valeur de l’énonciation (J. Austin, 1970, p. 113) que nous pouvons identifier par la formule suivante : « En disant x, je faisais y », ou « j’ai fait y ». (J. Austin, 1970, p. 119, p.130). Par exemple, en disant “ferme la porte”, je peux donner un ordre ou un avertissement. Cette précision met en

jeu la séparation radicale entre la dimension sémantique contenue dans l'acte locutoire et, la dimension pragmatique ou contextuelle relevant de l'acte illocutoire. Or, une telle indépendance, comme le remarquer Searle, ne rend pas compte de l'analyse intégrale du concept performatif qu'Austin avait développé, puisque écrit-il :

La distinction locution/illocution, sauf là où elle recouvre l'opposition entre le contenu propositionnel et la force, n'est pas justifié : elle se réduit dans le meilleur des cas à une distinction triviale qui ne nécessite pas l'adoption d'une nouvelle terminologie. (F. Recanati, 1981, p. 236).

Les propos de Searle, retranscrits par François Recanati, montre que le concept de performativité qui a conduit Austin à procéder à la distinction locution/illocution met en mal la séparation de la signification et de la valeur d'un énoncé. Car, pour lui, en tenant compte du caractère pragmatique des performatifs, on ne peut pas faire abstraction de la valeur illocutoire d'une énonciation afin de la considérer exclusivement en termes de signification locutoire. Conventionnellement, tous les actes locutoires s'enchâssent dans les actes illocutoires. Mais comment cela est-il possible ? En effet, pour Searle, lorsqu'Austin décèle dans l'acte locutoire la présence de trois sous-actes, il fait la distinction entre l'acte phonétique et l'acte phatique qui servent à rapporter un discours direct et, l'acte rhétique qui sert à rapporter un discours indirect. Mais lorsqu'il s'agit d'expliquer la différence entre l'acte rhétique et l'acte illocutoire, selon Searle, sans s'en rendre compte, Austin les enchâsse l'un dans l'autre :

Ce que je veux dire maintenant, c'est qu'il n'existe aucun moyen d'abstraire un acte rhétique dans l'énonciation d'une phrase complète qui n'abstrait pas également un acte illocutoire, car un acte rhétique est toujours un acte illocutoire d'une sorte ou d'une autre. (F. Recanati, 1981, p. 236).

Par exemple un énoncé comme « il m'a dit de tirer sur elle ! », qui utilise le verbe illocutoire « dire », est utilisé tantôt comme un exemple qui renvoie à un acte rhétique (locutoire) et, tantôt comme un exemple qui rapporte un acte illocutoire. Cela dit, en voulant rapporter ce qu'un locuteur a dit au moyen d'un discours indirect, il est fort probable que nous accomplissions un acte illocutoire dont la valeur illocutionnaire de l'énoncé sera manifestée par la marque d'un verbe illocutoire. Pour Searle, donc, tous les actes rhétiques (locutoires) ne sont pas différents des actes illocutoires. Par conséquent, les séparer comme Austin le fait s'avère erroné. Ces deux actes s'impliquent mutuellement l'un dans l'autre :

Si le sens locutionnaire d'un énoncé inclut, comme le laisse entendre Austin, les indicateurs pragmatiques véhiculés par la phrase et donc la force illocutionnaire associée à la modalité de celle-ci, c'est automatiquement l'énoncer avec une certaine force. Tout acte locutionnaire est donc un acte illocutionnaire et la distinction austinienne s'évanouit. (F. Recanati, 1981, p. 236).

Donc dans de telles conditions, pour le philosophe américain, nous devons récuser la distinction entre l'acte locutoire et l'acte illocutoire, puisque le fait d'accomplir un acte rhétorique n'est pas, comme Austin le pense, de construire une phrase à partir de la signification des mots données dans le dictionnaire, mais c'est d'accomplir un acte illocutoire. Il s'ensuit, note Daniel Laurier (1980, p.104), que pour « Searle (...) la signification littérale d'une phrase détermine toujours une force illocutoire plus ou moins spécifique, de sorte que la force illocutoire, loin de s'ajouter (comme le croyait Austin) à la signification, en ferait en fait partie ».

En clair, en récusant la distinction locution/illocution d'Austin, Searle accepte que l'analyse des actes de langage soit à la fois signification et valeur d'énonciation. Ce qui va l'amener à exposer une nouvelle typologie des actes de langage, différentes de celle d'Austin. À cet effet, contrairement à son maître qui distingue trois actes accomplis par tout énoncé réussi, Searle distingue quatre actes de langage qui sont les suivants : (1) l'acte d'énonciation, (2) l'acte propositionnel, qu'Austin avait rejetait à cause de « l'illusion descriptive » qui prévalait dans la philosophie du langage, (3) l'acte illocutoire et (4) l'acte perlocutoire, où il est un peu dubitatif sur son existence.

En premier l'acte d'énonciation « suppose simplement que l'on énonce une suite de mots » (J. Searle, 1972, p. 62) les morphèmes et les phrases (J. Searle, 1972, p. 61). Ils sont, pour Searle, les plus petites unités du système du faire langagier. Mais ceux-ci ne correspondent pas à l'acte phonétique d'Austin. Cela ne veut pas dire que Searle rejette pour autant l'acte phonétique. Il reconnaît son existence, mais il ne l'insère pas dans l'accomplissement de l'acte d'énonciation (J. Searle, 1972, p. 62). Puisque cet acte « peut toujours aligner des mots, et ne rien dire pour autant. » (J. Searle, 1972, p. 61) Il semble donc que l'acte d'énonciation correspond un peu à l'acte phatique d'Austin qui est la production de vocables appartenant à un vocabulaire régi par des règles grammaticales d'une langue donnée.

En deuxième, nous avons l'acte propositionnel qui a plus ou moins les mêmes caractéristiques que l'acte rhétorique d'Austin. Tout comme l'acte rhétorique, l'acte propositionnel sert à employer des vocables dans un sens avec une référence bien déterminée. En revanche, à

la différence de ce dernier, la production de l'acte propositionnel présuppose la production de l'acte d'énonciation (J. Searle, 1972, p. 60). Et, la production de plusieurs actes d'énonciations différents, par un locuteur, peut accomplir des actes propositionnels identiques (J. Searle, 1972, p. 61). Il suffit, pour constater cette asymétrie, de comparer ces énoncés suivants :

- (1) Jean fume beaucoup
- (2) Monsieur Jean est un grand fumeur

Les mots associés dans l'énoncé (1) ne sont pas les mêmes que dans l'énoncé (2), ce qui implique il y a ici deux actes d'énonciations différents, mais ceux-ci accomplissent le même acte propositionnel qui a le référent "Jean" et le prédicat "...fume". Or, chez Austin, la production de différents actes phatiques ne peut pas produire des actes rhétiques identiques. Donc sur ces points, bien que l'acte rhétique et l'acte propositionnel concernent l'emploi du langage comme signification, on peut dire que ces deux actes ne sont pas correspondants. D'ailleurs, bien qu'Austin admet qu'il peut y avoir des actes rhétiques (locutoires) qui ne soient pas des actes illocutoires, pour Searle, «Un (...) acte propositionnel peut apparaître dans (...) [un] acte illocutoire. » (J. Searle, 1972, p. 61). On aura l'occasion d'en parler dans la suite de notre développement. Pour l'instant intéressons-nous encore de l'acte propositionnel.

Comme indiqué ci-dessus, l'acte propositionnel, contrairement à l'acte locutoire, décèle deux sous-actes : « l'acte de référence et l'acte de prédication. » (J. Searle, 1972, p. 60). En ce qui concerne l'acte de référence, Searle l'identifie comme un acte accompli, non par des mots, mais par des locuteurs qui prononcent des mots, des expressions référentielles « servant à identifier une chose, un procès, un événement, une action ou tout autre type d'être "individuel" ou "particulier" » (J. Searle, 1972, p. 64) Et, comme expressions référentielles nous avons les « noms propres » (J. Searle, 1972, p. 115) (Platon, Aristote, Napoléon,...), les « descriptions » (J. Searle, 1972, p. 115) (le roi France, le roi d'Angleterre,...) et les « références catégoriques » (J. Searle, 1972, p. 116) (il,...).

Cependant, il faut faire la différence entre les expressions référentielles définies uniques où interviennent les articles définis singuliers (le, la, l') et les expressions référentielles indéfinies uniques (J. Searle, 1972, p. 65) où interviennent les articles indéfinis singuliers (un, une), puisqu'elles n'identifient pas ou n'indiquent pas de la même manière les objets dans les énoncés. Tels sont les exemples suivants :

- (1) Un homme est venu à la maison
- (2) L'homme que voici est venu à la maison

Deux faits sautent aux yeux lorsque nous comparons ces énoncés. Dans l'énoncé (1) l'expression référentielle "un homme" dans son emploi normal a une valeur de référence ambiguë, qui nous donne « une *référence effective* » (J. Searle, 1972, p.126). Cependant, dans l'énoncé (2), dans son emploi normal l'expression référentielle "l'homme" réfère à un homme particulier, qui nous donne « une *référence complète* » (J. Searle, 1972, p.126) qu'on peut identifier.

Mais pour un logicien de l'envergure de Russell, dans son article "*De la dénotation*" toutes ces expressions référentielles (un homme, l'homme...) qui sont des descriptions, ne sauraient identifier d'authentiques objets. Seulement, elles sont responsables des inflations ontologiques que nous retrouvons dans le langage. De ce fait, pour un locuteur qui est soucieux de s'exprimer sans ambiguïté, il se doit de les éliminer. Raison pour laquelle, il élabore dans son article sa "*théorie des descriptions*" qu'il résume comme suit :

Je considère la notion de *variable* comme fondamentale : j'utilise « C(x) » pour signifier une proposition dans laquelle x est un constituant et, de par sa nature de variable, est complètement indéterminé. Nous pouvons alors considérer les deux notions « C(x) est toujours vrai » et « C(x) est quelque fois vrai ». *Tout, rien et quelque chose* (qui sont les plus primitives des expressions dénotants) sont à interpréter alors de la façon suivante :

C(tout) veut dire « C(x) est toujours vrai » ;

C(rien) veut dire « "C(x) est faux" est toujours vrai » ;

C(quelque chose) veut dire « il est faux que "C(x) est faux" est toujours vrai. (Bertrand Russell, 1989, p. 204).

Cette théorie a pour souci majeur de faire disparaître les objets fictifs des expressions référentielles sans pour autant changer le sens de l'énoncé où figurent ces expressions référentielles. En revanche, pour que cela soit effectif, il faudrait tenir compte de l'expression « C(x) » de la valeur de vérité (vrai ou faux) qui est l'indicateur de signification de « C (x) ». Donc sur cette base, l'interprétation logiquement correcte de l'énoncé (1) « Un homme est venu à la maison » est « il y a x, tel que x est humain et x est venu à la maison » n'est pas faux (B. Russell, 1989, p. 205). Comme on peut s'en apercevoir, par souci de déterminer les référents de tous les mots de notre langage, Russell, au travers de sa théorie des descriptions, procède à une réduction ontologique qui entraîne une réécriture logique de cet énoncé (1) où intervient la variable "x" pour représenter l'expression référentielle "un homme", qui pris isolément ne signifie rien.

## 1.2. La typologie des actes de langage à partir du descriptivisme conventionnaliste de Searle

Si l'argumentaire de la théorie des descriptions russellienne paraît cohérent, il est cependant, pour Searle, limité. Car en restant essentiellement une analyse qui s'en tient aux propositions assertoriques ou aux affirmations (J. Searle, 1972, p. 213), cette théorie des descriptions ignore que « certain type d'acte ne puisse se réaliser qu'à certaines conditions » (J. Searle, 1972, p. 213). En un mot, celle-ci fait abstraction à la pragmatique du langage. Or, souvenons-nous, pour le philosophe américain, pour que l'analyse du langage soit complète et cohérente, il faudrait que l'étude sémantique soit impliquée dans la pragmatique du langage. Par conséquent, dans un contexte de discours, lorsqu'un locuteur dit un mot, lui servant à identifier un objet « c'est à [sa] fonction, [à son emploi] que l'on reconnaît[rait] [qu'il est une] expression référentielle, et non pas toujours à [sa] forme grammaticale ou à la manière dont elle remplit [sa] fonction. » (J. Searle, 1972, p. 64) Somme toute, dans un certain contexte de discours, il est clair que les mots "un homme", dans l'énoncé (1) servent à identifier un homme, même si la référence est incomplète, nous n'avons pas besoin, comme Russell le pense, de le réduire à une variable indéterminée.

Toutefois, dans certains contextes de discours, ces mots "un homme" n'ont pas une valeur de référence. Comme dans l'énoncé (3) : « Jean est un homme », l'expression "un homme" revient à attribuer à Jean la propriété d'être humain. Évidemment, "...est un homme" est une expression prédicative dans l'énoncé (3). Elle ne se produit jamais seule. Elle est toujours accompagnée d'une expression référentielle, afin de la prédiquer. C'est pourquoi, pour Searle, l'acte de prédication n'est « en aucun cas, un acte indépendant » (J. Searle, 1972, p. 171). Et, en simplifiant son union avec l'acte de référence nous produisons une proposition. Autrement dit, la bipartition de l'acte propositionnel en acte de référence et en acte de prédication « exprime une proposition » (J. Searle, 1972, p. 67) qui n'est pas un acte (J. Searle, 1972, p. 67). Mais le fait de l'exprimer, pour Searle, c'est « l'exprimer toujours à l'intérieur d'un acte illocutoire. » (J. Searle, 1972, p. 68) Et, comme tel, à la différence d'Austin, en troisième l'acte illocutoire, pour Searle, n'est en aucun cas un acte indépendant.

En effet, à partir d'une grammaire de « structure profonde » (J. Searle, 1972, p. 69) qui attend analyser les phrases en tenant compte de leurs fonctions, c'est-à-dire en termes des actes qu'elles exécutent, pour Searle, nous devons, dans tout énoncé, distinguer un acte illocutoire (niveau pragmatique) qui est enté d'un acte propositionnel (niveau sémantique). Il appert que pour repérer la signification de tout énoncé, il faut distinguer deux marqueurs : le marqueur

propositionnel qui s'intéresse à la manière dont les mots sont syntaxiquement articulés dans la phrase et, le marqueur illocutionnaire qui marque l'énonciation comme une assertion, un ordre, une promesse ou quelques autres performatifs (J. Searle, 1972, p. 68). À juste titre, dans cette phrase (4) « Je promets que je viendrai », nous avons “Je promets” qui est le marqueur illocutoire et “que je viendrai” qui est le marqueur propositionnel. Ce qui par conséquent, nous montre que dans un contexte de discours, lorsqu'un locuteur prononce cette phrase (4), il présente en premier son intention, c'est-à-dire sa promesse envers son interlocuteur, qui l'amène en deuxième à énoncer la phrase « Je promets que je viendrai » en vertu des règles conventionnelles qui gouvernent cette phrase dans une langue qui leurs est commune. Et, dans cette mesure, d'un point de vue logique, tous les actes de discours revêtissent cette forme suivante : F(P)

Où « La variable “F” prend ses valeurs parmi les procédés marqueurs de force illocutionnaire, “P” représentant des expressions qui expriment des propositions. » (J. Searle, 1972, p. 70) Ce qui nous amène à symboliser les différents types d'actes illocutoires de la manière suivante :

┆(P) pour l'assertion

*Pr*(P) pour la promesse

!(P) pour la demande

*A*(P) pour l'avertissement

?(P) pour la question de type « est ce que ? », etc. (J. Searle, 1972, p.70).

Par ailleurs, en scindant la proposition en sujet-prédicat, nous pouvons la symboliser sous cette forme : F (R P), où nous avons F symbolisant la force illocutoire, R représentant l'expression référentielle et, P représentant l'expression prédicative (J. Searle, 1972, p. 70). Par conséquent, plus techniquement, de cette distinction, nous avons l'avantage d'établir une différence entre la négation illocutionnaire et la négation propositionnelle (J. Searle, 1972, p. 71), comme suite :  $\neg$  F(P) pour, par exemple, « je ne promets pas de venir », qui montre que le « caractère » illocutionnaire de l'énoncé est modifié par la négation (ne...pas), qui entraîne un refus de faire une promesse. Par contre dans, F( $\neg$  P) pour « je promets de ne pas venir », « le caractère » de l'acte illocutoire de l'énoncé n'est pas modifié, il est manifesté par la marque du verbe illocutoire « promettre ». En résumé, contrairement à Austin, pour Searle, l'acte illocutoire ne se réduit pas seulement à sa valeur (à sa force), il comporte un certain contenu propositionnel auquel cette valeur est appliquée. Il est donc impossible, écrit Daniel Laurier (1980, p. 110), pour Searle, « d'exprimer

une proposition en dehors du contexte illocutoire (...), puisque la proposition est illocutoirement neutre. »

Et, suivant ce point, il introduit un principe qui n'a plus rien d'austinien, à savoir le « principe *d'exprimabilité* » selon lequel « Pour toute signification X, et pour tout locuteur L, chaque fois que L veut signifier (à l'intention de transmettre, désire communiquer, etc.) X, alors il est possible qu'il existe une expression E, telle que E soit l'expression exacte ou la formulation exacte de X. » (J. Searle 1972, pp. 56-57). Ce principe restreint le champ sémantique des énoncés du langage, dans la mesure où il limite leur signification (X) à leur expression (E). À ce titre, cette restriction sémantique opérée par le principe *d'exprimabilité* a pour objectif d'amener le locuteur L à savoir que « ce qui peut être dit se doit d'être clair » et « conventionnel » (J. Searle, 1972, p. 86). C'est pourquoi, Searle, pense-t-il, en ayant un contenu propositionnel, l'acte illocutoire, sous ses aspects « intentionnel et conventionnel » (J. Searle, 1972, p. 86), comme chez Austin, produit un « certain effet », qui n'est ni une croyance ni une réaction, etc., mais un « effet illocutionnaire » (J. Searle, 1972, p. 88) qui est nécessairement attaché à une « *compréhension* » (J. Searle, 1972, pp. 86-88) de l'intention du locuteur par son interlocuteur. Pour étayer cette position Searle note, dans *Les actes de langage*, qu'en disant « Bonjour », il n'y a ni fin visée par mon acte ni de conséquent qui suit naturellement mon acte. Seulement, la réaction que je recherche chez mon interlocuteur, c'est qu'il comprenne que je le salut (J. Searle, 1972, p. 86). Sur ce point, contrairement à Austin, pour Searle, « Il serait impossible que l'effet recherché dans l'emploi littéral d'un énoncé soit de façon générale un effet perlocutionnaire », (J. Searle, 1972, p. 86) puisque la production de l'acte illocutoire peut, dans une visée intentionnelle, servir diverses fins perlocutoires que nous pouvons identifier par le moyen de la formule suivante : « Par le fait de dire X, j'ai fait Y », ou « je faisais Y ». (J. Austin, 1970, p. 119 et p. 130). Ainsi, par exemple, en disant : « Par le fait de dire "tire !" », je l'ai convaincu (persuadé) » (J. Austin, 1970, p. 135), j'accomplis, d'abord, (a) l'acte locutoire de dire quelque chose. Ensuite, j'effectue (b) l'acte illocutoire accompagné de la valeur d'un ordre. Enfin, à la suite de ces deux actes, j'accomplis (c) l'acte de convaincre mon interlocuteur qui est la *cause* de ce qu'il a tiré, qui est un effet. Dans ce cas (c), comme dit Austin, peut être caractérisé comme « L'acte perlocutoire, qui est l'obtention de certains effets par la parole. » (J. Austin, 1970, p. 129). Comme lorsque je dis « stop ! » dont le but visé est de vous interpeler. Mais en le disant, cela peut entraîner d'autres conséquences inattendues (un effet perlocutoire), comme vous effrayer. Aussi en le disant, je peux vous faire rire, vous s'ennuyer, vous amener à douter de mon état mental.

Dans ce cas, par son caractère contingent, l'acte perlocutoire n'est pas un constituant du faire langagier. Néanmoins, eu égard à une situation de discours, chez Searle, il a la même détermination que lui avait prêtée Austin, c'est-à-dire, selon des modalités qui sont très floues, l'acte perlocutoire est l'effet indirectement induits intentionnellement ou non de l'acte illocutoire (John Searle, 1972, pp. 62-63).

En somme, le dernier acte étant présenté, on peut par un compte rendu schématique, visualiser la différence entre la typologie des actes de langage austinienne et la révision searlienne de cette typologie :

<i>Austin</i>	<i>Searle</i>
<b>I-L'acte locutoire</b>	<b>I-L'acte d'énonciation</b>
I.1-L'acte phonétique	<b>II-L'acte propositionnel</b>
I.2-L'acte phatique	II.1-L'acte de référence
I.3-L'acte rhétorique	II.2-L'acte de prédication
<b>II-L'acte illocutoire</b>	<b>III-L'acte illocutoire</b>
<b>III-L'acte perlocutoire</b>	<b>IV-L'acte perlocutoire</b>

En effet, avec ce schéma comme point de référence, on peut voir qu'en rejetant la distinction austinienne locution/illocution, Searle a introduit, dans la réparation des actes de langage, deux nouvelles catégories d'actes de langage : l'acte d'énonciation et l'acte propositionnel. Mais, en négligeant l'acte d'énonciation, il remplace l'acte locutoire d'Austin par l'acte propositionnel dont les composants sont les actes de référence et de prédication. Et, il montre que c'est par l'accomplissement de l'acte illocutoire que l'acte propositionnel se réalise. L'acte illocutoire, enté d'un contenu propositionnel, constitue donc le noyau central de l'arrangement du faire langagier. Autrement dit, « tout acte illocutoire [...] réalise *eo ipso* un acte propositionnel d'ordre prédicatif » (R. Moati, 2011, 227). Ce qui implique que c'est sur la base de la détermination de cet acte illocutoire, pense Searle, qu'on peut caractériser les autres actes de langage et surtout assurer la catégorisation des usages des énoncés (J. Searle, 1972, pp. 31-32) à partir de la critique de la classification austinienne des valeurs illocutoires des énonciations.

## 2. SUR LA TAXINOMIE ET LA LOGIQUE ILLOCUTOIRE DE SEARLE

Searle, dans son œuvre *sens et expression*, refuse d'accorder un intérêt intelligible à la philosophie des jeux de langage de Wittgenstein, qui postule qu'il y a un nombre infini de l'emploi du langage. À ce sujet, il écrit :

L'une des questions les plus insistantes de toute philosophie du langage est la suivante : combien y a-t-il de façons d'utiliser le langage ? Wittgenstein pensait qu'on ne pouvait pas répondre à cette question en produisant une liste de catégories. « Mais combien d'espèces de phrases y a-t-il ?... il y a d'innombrables (unzählige) espèces » (1953, par. 23). Mais le ton sceptique de cette conclusion devrait éveiller les soupçons. Il ne viendrait à l'idée de personne de dire qu'il y a d'innombrables espèces de systèmes économiques, de règles matrimoniales ou de types de partis politiques ; pourquoi la langue devrait-elle être plus rebelle à la taxinomie que tout autre aspect de la vie sociale ? Je montre[rais] (...) que, si nous prenons l'acte illocutoire (...) comme unité d'analyse, (...), nous [découvririons] qu'il a cinq manières générales d'employer la langue, cinq catégories générales d'actes illocutoires. (J. Searle, 1979, pp. 31-32).

Donc Searle, comme Austin, n'est pas d'accord de l'idée des « usages infinis du langage » défendue par le second Wittgenstein. À son encontre, il est persuadé que les divers emplois du langage sont finis. Et, que de même qu'on peut, dans la vie sociale, dénombrer les systèmes économiques, les règles matrimoniales, les partis politiques..., de même on peut prendre la peine de répertorier et de classifier les différents emplois du langage. Évidemment, il a ici en tête la nécessité de quelque chose de tel que ce qui a été exposé dans la douzième conférence de *Quand dire, c'est faire* d'Austin, à savoir la typologie des différents types d'illocutions en cinq catégories, plus ou moins différentes, qui sont : les verdictifs, les exercitifs, les promissifs, les comportatifs et les expositifs. En revanche, aux yeux de Searle, cette taxinomie austinienne « comporte plusieurs faiblesses. » (J. Searle, 1979, p. 47) L'auteur de *Quand dire, c'est faire*, d'après lui, aurait commis d'importantes erreurs dans sa classification des valeurs illocutoires d'énonciation.

### **2.1. La critique searléenne de la taxinomie des valeurs illocutionnaires d'Austin**

Ces erreurs, selon Searle, prennent leur source dans le fait que dans sa taxinomie, la notion de « valeur » ou de « force » est regardée comme le critère qui nous permet de différencier et classifier les actes illocutoires. Or, nous fait savoir le philosophe américain que :

La métaphore de la force, dans l'expression « force illocutoire », est trompeuse, en ce qu'elle suggère que les forces illocutoires distinctes occupent des positions différentes sur un *continuum* de force unique. Il y a en fait plusieurs *continua* distincts qui s'enchevêtrent. (J. Searle, 1979, p. 40).

Donc, étant de façon générale la résultante de différents actes illocutoires, pense Searle, cette notion de « force » ou de « valeur », est faussement un critère qui nous permettrait de différencier et de classer les types illocutoires. Bien plus, en tenant compte de cette métaphore de « force », Austin, d'après Searle, aurait présenté une catégorisation d'actes illocutoires rempli d'erreurs (J. Searle, 1979, pp. 48-51).

À cet effet, l'erreur la plus frappante à partir de laquelle on pourrait drainer les autres erreurs, consiste à avoir confondu la classification des verbes illocutoires et la classification des actes illocutoires. Citons-le :

L'erreur la plus répandue en théorie des actes de langage me semble être la confusion entre les traits des verbes illocutoires et ceux des actes illocutoires. Un certain nombre des taxinomies que j'ai examinées, parmi lesquelles celle d'Austin (1962), confondent la taxinomie des actes illocutoires et celle des verbes illocutoires. (J. Searle, 1979, p. 33).

Searle désapprouve donc l'idée d'Austin de garantir la taxinomie des illocutoires d'énonciation sur la base des verbes illocutoires. Puisque, « les illocutions font partie de la langue, (...) [et] les verbes illocutoires appartiennent toujours à une langue particulière : français, anglais, allemand, etc. » (J. Searle, 1979, p. 40), c'est-à-dire que chaque langue a ses propres verbes illocutoires qui peuvent ne pas être forcément dans une autre langue. Or, Austin a tenu compte des verbes illocutoires de son milieu intellectuel anglais, pour en faire un guide général de différenciation illocutionnaire. Il a confondu les verbes illocutoires anglais avec les différents types d'actes illocutoires de manière générale. Ce qui n'est pas juste. On ne peut pas prendre quelque chose de particulier pour en faire un cas général.

De surcroît, pense Searle, il y a des verbes répertoriés dans sa taxinomie qui ne sont même pas des verbes illocutoires. Il illustre cette confusion dans l'exemple qui suit :

Prenons « avoir l'intention de » ; il est clair que ce n'est pas un performatif. Dire « j'ai l'intention de », ce n'est pas avoir l'intention ; pris à la troisième personne, il ne désigne pas non plus un acte illocutoire : « Il avait l'intention de... » ne rapport pas un acte de langage. Il y a naturellement l'acte illocutoire *d'exprimer une intention* ; mais le syntagme du verbe illocutoire est « exprimé une intention », et non pas « avoir l'intention ». Avoir l'intention n'est jamais un acte de langage ; exprimer une intention l'est en général, mais pas toujours. (John Searle, 1979, pp. 48-49).

Par cet exemple, Searle veut nous faire comprendre, par-là, qu’Austin n’a même pas pris le temps d’analyser la performativité des verbes qu’il a classé. Raison pour laquelle, sa classification est truffée de verbes n’ayant aucune dimension performative, comme : « sympathiser », « tenir pour », « vouloir », (*mean to*), « avoir l’intention de » et « être prêt à » (*shall*) (J. Searle, 1979, p. 48).

Par conséquent, le manque de rigueur dans son analyse nous amène, d’après Searle, à voir que l’erreur la plus grave de sa classification vient de qu’elle ne se repose sur aucun « principe, ou d’ensemble de principes, clairs ou cohérents » qui nous permettrait de distinguer les différentes catégories d’actes illocutoires. Seulement, pense-t-il, la seule classe qui a pu avoir un principe de base clair, c’est celle des promissifs (J. Searle, 1979, p. 49). Dans cette classe, Austin emploie « clairement et sans ambiguïté le but illocutoire comme base de [sa] définition » (J. Searle, 1979, p. 49), c'est-à-dire qu’on arrive à identifier cette classe, sur « le but ou le propos d’une promesse [qui] est l’obligation de faire quelque chose soit contractée par un locuteur. » (J. Searle, 1979, p. 41).

Mais ce principe de base (le but illocutoire) ne pouvant pas à lui seul identifier toutes les catégories de cette classification austinienne, nous amène à voir que ses catégories manquent donc de généralité différentielle. Ce qui va provoquer leur entrecouplement les unes dans les autres. En d’autres termes, un grand nombre de verbes vont partager de façon contradictoire au moins deux catégories. Pour étayer cette confusion, prenons les exemples de Searle :

Prenons par exemple le verbe « décrire », verbe important pour toute théorie des actes de langage. Austin le recense à la fois dans les verdictifs et dans les expositifs. Étant donné ses définitions, on comprend facilement pourquoi : « décrire » peut-être à la fois l’acte de faire état de ce qui a été prononcé et un acte d’exposition. Mais alors, n’importe quel « acte d’exposition mettant en jeu l’explication d’une façon de voir » pourrait également, au sens précis où Austin prend ce mot, « faire état de ce qui a été prononcé, par voie officielle ou non, à partir de témoignages ou de raisons. » (J. Searle, 1979, p. 50).

Comme on peut le voir à l’aide de cet exemple, pour Searle, le philosophe d’Oxford n’arrive pas à nous préciser avec exactitude les verbes illocutoires constituant chaque catégorie. Ce qui par ailleurs fait qu’il recense indûment dans une seule et même catégorie, différentes espèces de verbes illocutoires :

Ainsi Austin recense « braver », « défier » et « provoquer » parmi les comportatifs, à côté de « remercier », « s’excuser », « déplorer », et « souhaiter la

bienvenue ». Mais « braver », « défier » et « provoquer » renvoient aux actions ultérieures de l'auditeur ; ils sont de la même espèce qu'« ordonner » et « commander », pour des raisons à la fois syntaxiques et sémantiques (...). Cependant, si l'on recherche dans quelle famille se trouve « ordonner », « commander » et « exhorter », on s'aperçoit qu'ils sont recensés dans les exercitifs à côté de « mettre un veto », « embaucher » et « rétrograder ». Or ces verbes appartiennent à deux catégories bien distinctes. (J. Searle, 1979, p 50).

En clair, Austin n'a pas véritablement systématisé les principes de sa classification et, c'est ce qui l'a conduit en dernier instance, d'après Searle, à recenser certains verbes dans des classes qui ne respectent pas la définition, très souvent imprécise, de cette dernière. C'est le cas de :

« Nommer », « désigner » et « excommunier » [qui] ne formulent pas « un jugement favorable ou défavorable sur une conduite », encore moins en « recommandent »-ils une. Ils servent plutôt à *accomplir* ces actions qu'à *recommander* quoi que ce soit. C'est dire que, si l'on peut convenir qu'ordonner, commander et exhorter quelqu'un à faire quelque chose sont des cas où l'on *recommande* qu'il fasse, il sera difficile d'admettre que nommer ou désigner consiste aussi à recommander. Si je vous désigne président, je ne recommande pas que vous soyez ou deveniez président ; je vous *fais* président. (J. Searle, 1979, p. 51).

Et au terme de son raisonnement, en regroupant les erreurs issues de la taxinomie austinienne des valeurs illocutoires et la source de leur provenance, Searle tire la conclusion suivante :

En résumé, la taxinomie d'Austin soulève six problèmes apparentés, par ordre croissant d'importance : il y a confusion persistante entre verbe et acte ; tous les verbes ne sont pas des verbes illocutoires ; les catégories se recouvrent trop largement ; il y a trop d'hétérogénéité intra-catégorielle ; beaucoup de verbes recensés dans une catégorie ne satisfont pas la définition donnée pour cette catégorie ; en fin, ce qui est le grave, il n'y a pas de principe cohérent de classification. (J. Searle, 1979, p. 51).

Néanmoins, pour sortir de cette imprécision illocutionnaire de l'énonciation chez Austin, pour Searle, tous travaux de typologie, portant sur cette dimension du faire de langage, doivent être préalablement précédés d'une explication claire des différents principes de bases permettant d'identifier des actes illocutoires (J. Searle, 1979, p. 40). On doit donc s'attendre à ce que le philosophe américain dresse lui-même un ensemble de principes clairs et cohérent sur la base desquels il va édifier sa propre taxinomie des actes illocutoires.

## 2.2. La taxinomie et le formalisme logique des actes illocutoires de Searle

À la différence d’Austin, Searle propose une classification, élémentaire des espèces d’usages du langage, sur la base d’un certain nombre de critères explicites qui sont : le but illocutoire, la direction d’ajustement, l’état psychologique et trois conditions – sur le contenu propositionnel, préparatoire et de sincérité – imposées à tout acte de langage (J. Searle, 1979, pp. 40-46). Ainsi, avec ses nouveaux critères que nous propose Searle, la nouvelle taxinomie des actes de langage se constitue progressivement en cinq classes. Citons-les :

(I) Les assertifs (ex. affirmer, conclure, déduire...). Ceux-ci, selon Searle, renfermant « les expositifs » et les verdictifs » d’Austin (J. Searle, 1979, p. 53) se définissent comme des actes illocutoires dont le but illocutoire est caractérisé par une « direction d’ajustement des mots au monde » (J. Searle, 1979, p. 52). Il s’agit « d’engager la responsabilité du locuteur (à des degrés divers) sur l’existence d’un état de chose » (J. Searle, 1979, p. 52) dont le contenu propositionnel est régi par une condition préparatoire présupposant que le locuteur a des raisons de croire en la vérité du contenu propositionnel et qui dépend d’une condition de sincérité selon laquelle le locuteur croit le contenu propositionnel. Indubitablement, nous devons comprendre que « l’enjeu est d’abord celui de la croyance avant d’être celui de la vérité. D’où le paradoxe pragmatique de Moore : je ne peux asserter que le ciel est bleu sans le croire. » (D. Vernant, 1997, p.47). Cela dit, « l’état psychologique exprimée [du locuteur] est la croyance (que p) » (John Searle, 1979, p. 52) et, à l’aide du signe d’assertion fregéen « F » pour marquer le but de l’ensemble des actes illocutoires assertifs, on obtient le symbole suivant :

« F ↓ C(p) » (J. Searle, 1979, p. 52).

(II) Les directifs (ex. commander, ordonner, demander, ...) incluant « les comportatifs » et les « exercitifs » d’Austin (J. Searle, 1979, p. 53), d’après Searle, se présentent comme des actes illocutoires dont le but est caractérisé par une direction d’ajustement qui « va du monde aux mots » (J. Searle, 1979, p. 53). Il influe des « tentatives (...) de la part du locuteur de faire faire quelque chose par l’auditeur » (J. Searle, 1979, p. 53) dont le contenu propositionnel est « toujours que l’auditeur A fasse l’action à venir Q » (J. Searle, 1979, p. 53). Et, sous une condition de sincérité, le locuteur « souhaite ou désire » (J. Searle, 1979, p. 53) que l’auditeur A fasse l’action à venir Q. Dans ce sens, la symbolisation qu’en propose Searle, en prenant le point d’exclamation « ! » pour marque le but illocutoire à tous les membres de la classe des directives, s’énonce ainsi :

« ! ↑ V (A fait Q) » (J. Searle, 1979, p. 53).

(III) Les promissifs (ex. promettre, faire vœu, se vouer,...) ont pour but illocutoire d'amener celui qui parle à faire une promesse ou à prendre en charge quelque chose. Par conséquent, leur direction d'ajustement va « du monde aux mots » (J. Searle, 1979, p. 54). Avec un contenu propositionnel qui est régi par une condition préparatoire présupposant que « le locuteur fasse une action future Q » (J. Searle, 1979, p. 54), ils ont une condition de sincérité qui sous-tend que le locuteur à « l'intention » de vouloir faire quelque selon son propre gré. Ce qui montre que « les promesses sont en fait une espèce de demande que l'on s'adresse à soi-même » (J. Searle, 1979, p. 54). À ce titre, en prenant "P" pour représenter la classe des promissifs, on obtient le symbole suivant :

« P ↑ I (Lfait Q) » (J. Searle, 1979, p. 54).

(IV) Les expressifs (ex. remercier, féliciter, présenter ses condoléances...). Le but définitionnel de cette classe consiste dans le fait « d'exprimer l'état psychologique spécifié dans la condition de sincérité, vis-à-vis d'un état de choses spécifié dans le contenu propositionnel. » (J. Searle, 1979, p. 54). Il appert dans ce contexte que la direction d'ajustement de cette classe est « la direction vide » (D. Vernant, 1997, p.44). En d'autres termes, en accomplissant un acte illocutoire expressif, celui qui prend la parole, en présupposant la vérité du contenu propositionnel, n'établit pas une corrélation entre les mots et le monde ni que le monde se conforme aux mots (J. Searle, 1979, p. 55). Ainsi, par exemple, en disant "Je m'excuse" du fait que je vous êtes bousculé, il n'a nullement dans mes propos, une description ou une représentation de ce que je vous êtes bousculé. À cet effet, en prenant « E [pour] indiquer le but illocutoire commun à tous les expressifs, Ø [pour] le symbole nul qui réfère à l'absence de direction d'ajustement, P [pour] une variable dont le domaine est formé de divers états psychologiques qui peuvent être exprimés en accomplissant les actes illocutoires de cette classe, et le contenu propositionnel attribue une propriété (qui n'est pas nécessairement une action) à L ou à A » (J. Searle, 1979, p. 56), on obtient le symbole suivant :

« E Ø (P) (L/A + propriété) » (J. Searle, 1979, p. 56).

(V) Enfin, les déclarations (ex. déclarer, désigner, proposer...) forment une catégorie d'actes illocutoires spécifiques. Car, ils sont des actes dont l'accomplissement nécessite « les règles constitutives de la langue » et « une institution extra-linguistique dans laquelle le locuteur et l'auditeur occupent une position particulière. » (J. Searle, 1979, p. 58). Par exemple, nul ne peut, en tant que simple individu déclarer l'état de guerre. De même, je ne peux pas accomplir avec succès l'acte de marier un couple, si je ne suis pas le maire. De par ces exemples, on peut dire que le droit de fait usage de certaines déclarations ou pour qu'il y ait une valeur énonciative

de certains actes déclaratifs, il faut tenir compte « des institutions comme l'Église, la Loi, la Propriété privée, l'État, et que soit donnée la position du locuteur et de l'auditeur dans l'Institution » (J. Searle, 1979, p. 58).

Cependant, il y a des actes déclaratifs qui s'accomplissent sans qu'on ait recours à des institutions extralinguistiques. Ceux-ci sont les « déclarations surnaturelles » (quand Dieu dit : « Que la lumière soit ») et les déclarations qui viennent de notre langue même, (comme quand nous disons « Je définis », « J'abrège », « J'appelle »...) (J. Searle, 1979, p. 58). Dès lors, au travers de ces remarques, pour Searle, la déclaration se présente comme une force illocutoire dont le but illocutoire est caractérisé par une direction d'ajustement à « double direction des mots au monde et du monde aux mots » (D. Vernant, 1997, p. 44). Dans ce contexte, n'ayant pas de condition de sincérité (J. Searle, 1979, p. 59), le contenu propositionnel (p) produit par lui-même l'action présente du locuteur qu'il décrit. Ainsi, en prenant « D » pour indiquer le but illocutoire déclaratif, on peut symboliser cette classe de la manière suivante :

« D ↓ ∅ (p) » (J. Searle, 1979, p. 59).

Mais, ce symbole n'englobe pas tous les actes déclaratifs. Car, à la différence des déclaratifs sus-posés, nous avons les « déclaratifs assertifs » (J. Searle, 1979, p. 60). Ceux-ci s'accomplissent du fait que dans certains cadres institutionnels, celui qui prend la parole, en plus de décrire ou d'affirmer un fait, a recours à des règles constitutives extralinguistiques. Que l'on pense, par exemple, à l'acte de discours produit par un juge lorsqu'il dit : « vous êtes coupable ». De pas ces propos, vous êtes coupable du point de vue de la justice (ou de l'acte institutionnel) et des faits (présentés au moyen d'énoncés constatifs) qui vous inculpent. Cela dit, le symbolisme correspondant à cette classe des déclarations assertives est :

« Da ↓↑ C (p) »

Où Da indique le but illocutoire de la production d'un assertif avec la force de la déclaration, la première flèche indique la direction d'ajustement des assertifs, la seconde la direction d'ajustement des déclarations, la condition de sincérité est la croyance, et p représente le contenu propositionnel. » (John Searle, 1979, p. 60).

Voici donc présenté les dimensions illocutoires d'énonciation en cinq familles par Searle. L'évolution de sa réflexion, telle que nous l'avons brièvement décrite ici, montre qu'il continue l'analyse de son maître Austin en la perfectionnant à partir d'une clarification formelle de type logique des actes de langage. Autrement dit, la pensée du philosophe américain se détache d'un traitement linguistique des actes de langage pour épouser une tournure logique des actes de

langage, qui le conduit à montrer qu’Austin n’a pas véritablement catégorisé les principes de base de sa taxinomie des valeurs illocutoires d’énonciations.

### **Conclusion**

L’ensemble des travaux du philosophe américain comporte en toile de fond les thèses de celui du philosophe d’Oxford. Toutefois, ses pensées les plus décisives sur la théorie des actes de langage se détachent de celles d’Austin par le fait qu’à la différence de lui et même du second Wittgenstein (J. Searle, 1979, p. 55) qui combattent l’approche descriptiviste du langage par le biais de l’approche conventionnelle du langage ; il propose une troisième approche du langage qui n’a pas l’intention de récuser les deux approches mentionnées ci-dessus. Citons-le :

La [première] tendance pose la question-type suivante : « Comment la signification des différents éléments d’une phrase détermine-t-elle la signification de la phrase entière ? » Celle que pose la [seconde] est celle-ci : « Quels sont les différents types d’actes de langage réalisés par les locuteurs lorsqu’ils parlent ? » Il est nécessaire, pour qu’une philosophie du langage soit complète, que ces deux questions reçoivent une réponse ; de plus – et cela est capitale – les deux questions sont nécessairement liées. Elles sont liées parce qu’à tout acte de langage possible correspond une phrase ou un ensemble de phrases possibles dont l’énonciation littérale à l’intérieur d’une situation particulière constitue l’accomplissement d’un acte de langage. (J. Searle, 1979, p. 55).

À cet effet, la théorie du langage du philosophe américain consiste à opérer un dépassement synthétique des deux tendances de la philosophie du langage : elle vise à montrer que l’étude de la signification de l’énoncé est complémentaire de l’analyse pragmatique, en vue d’intégrer une théorie des actes de discours à l’intérieur d’une sémantique formelle. Vouloir les séparer l’une de l’autre, comme Austin et Wittgenstein le font, pour Searle, c’est refuser une analyse complète et cohérente du langage en général. C’est pourquoi dans notre travail, à l’aide de la synthèse de ces deux approches de la philosophie du langage, nous avons montré que Searle a apporté des « réformes » dans la théorie austinienne qui lui ont permis de dresser une nouvelle typologie des actes de langage. Autrement dit, au terme de ce parcours, les travaux de Searle acquièrent une nouvelle dimension : non seulement une théorie originale des actes de langage, mais aussi, une nouvelle taxinomie austinienne fortement charpentée et très ancrée dans un programme logiciste ; qui apparaît comme un retour à la réflexion du premier Wittgenstein, avec des éléments linguistiques nouveaux.

**BIBLIOGRAPHIE**

- AMBROISE Bruno, 2011, « J. L. Austin : la parole comme action » in *Lectures de la philosophie analytique*, Paris, Éditions Ellipses.
- AMBROISE Bruno, 2011, « John R. Searle, Qu'est-ce qu'un acte de langage ? » in *Philosophie du langage : Sens, usage et contexte*, Textes réunis par Bruno AMBROISE et Sandra LAUGIER, Présentés et traduits par B. Ambroise, D. Chapuis, S. Laugier, F. Pataut, F. Rivenc, Ph. De Rouilhan, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin.
- AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Traduit de l'anglais par Gilles LANE, Paris, Éditions du Seuil, Collection « L'ordre philosophique ».
- HABERMAS Jürgen, 1993, *La pensée post métaphysique, essais philosophiques*, Traduction de R. Rochlitz, Paris, Éditions Armand Colin.
- MOATI Raoul, 2011, « J. R. Searle » in *Lectures de la philosophie analytique*, Paris, Éditions Ellipses.
- RÉCANATI François, 1970, « Du positivisme logique à la philosophie du langage ordinaire : naissance de la pragmatique », in *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éditions du Seuil, pp. 185-203.
- RECANATI François, 1981, *Les énoncés performatifs, contribution à la pragmatique*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- RUSSELL Bertrand, 1989, « De la dénotation » in *Ecrits de logique philosophique*, traduit de l'anglais par Jean Michel Roy, Paris, Presse Universitaire de France, Collection « Epiméthée ».
- SEARLE John Rawls, 1972, *Les actes de langage, essai de philosophie du langage*, Traduit de l'anglais par Hélène PAUCHARD, Paris, Éditions Hermann, Collection « Savoir ».
- SEARLE John Rawls, 1982, *Sens et expression, études de théorie des actes de langage*, Traduction et préface de Joëlle PROUST, Paris, Les Éditions de Minuit.
- VERNANT Denis, 1997, *Du discours à l'action*, Paris, Presse Universitaire de France, Collection « Sémiotique ».
- WITTGENSTEIN Ludwig, 1961, *Investigations philosophiques*, Traduction de Pierre KLOSSOWKI, Paris, Éditions Gallimard.